



Grenoble, le 9 juillet 2015

Communiqué de presse

Tunnel du Chambon

Point de situation du glissement de la falaise Mis en œuvre d'un protocole de remise en eau du barrage

A l'issue de la réunion qui s'est tenue ce soir à 16 heures à la préfecture de l'Isère, en présence de tous les acteurs concernés par la problématique sécuritaire liée au glissement de la falaise de la Berche – Tunnel du Chambon – RD 1091, Jean-Paul BONNETAIN, Préfet de l'Isère a pris un arrêté fixant un protocole de remise en eau de faible amplitude de la retenue du barrage du Chambon afin d'évaluer le comportement du glissement de terrain.

Cette remontée du niveau d'eau de 3,50 mètres au maximum (par paliers successifs de 1 m suivis d'une période d'observation) par rapport à la côte actuelle est en effet jugée utile pour évaluer ce comportement compte tenu de l'activation du glissement de terrain observé les 4 et 5 juillet 2015.

Cette variation du niveau de la retenue du barrage (entre les côtes 1 006 m et 1 009,50 m) n'entraîne aucun risque supplémentaire prévisible pour la sûreté du barrage en cas de rupture du glissement du tunnel du Grand Chambon au regard des résultats de l'étude réalisée par EDF, relative à l'évaluation de la vague générée par le glissement de terrain du tunnel du Grand Chambon et au vu de la côte de la crête du barrage située à 1 042,50 mètres.

Enfin, la variation du niveau de la retenue du barrage du Chambon (entre les côtes 1 006 mètres et 1 009,50 mètres) n'entraîne pas de risque supplémentaire pour la sécurité des tiers autour du lac compte tenu des mesures d'interdiction d'accès déjà mises en place et qui restent en vigueur.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

